

Exportations de matériel militaire

demande qu'un comité permanent examine la question et fasse des recommandations. Le gouvernement libéral a également participé dans les années 1970 à l'envoi d'armes au Vietnam par l'entremise des États-Unis.

Dans son livre intitulé *Arms Canada*, Ernie Regher a signalé que du fait que des accords de défense nous lient aux États-Unis et que l'Europe est elle-même un gros fabricant d'armes le Canada avait décidé de vendre ses armes principalement au tiers monde. En fait, les ventes d'armes du Canada au tiers monde ont triplé depuis dix ans.

M. Regher a également signalé qu'il existe fondamentalement dans notre politique étrangère une contradiction sur laquelle nous ne nous penchons pas. D'une part, nous prétendons être pour la paix et le développement et d'autre part, nous vendons aveuglément des armes à tous ceux qui veulent bien nous les acheter. M. Regher a déclaré que les ventes d'armes représentaient une activité économique et non un instrument de politique étrangère. Cette dernière fait parfois l'objet d'un examen fort superficiel, mais on ne considère pas que les ventes d'armes font partie intégrante de notre politique.

Nos priorités sont à l'envers dans tout ce domaine. Au lieu de vouloir défendre les intérêts du Canada pour ce qui est de la paix, de la sécurité et du développement au niveau mondial, nous avons avant tout pour objectif de vendre des armes et ensuite, d'examiner de façon superficielle, semble-t-il, les conséquences que cela pourrait avoir.

Ce processus d'examen nous permet de vendre des armes à des pays comme le Chili. J'ai eu l'honneur de me rendre au Chili l'automne dernier, en compagnie de députés d'autres partis. Nous avons été fort impressionnés, mes collègues et moi, par notre rencontre avec le Dr Juan Luis Gonzales, un médecin qui assume la présidence de l'assemblée civile au Chili. C'est un homme d'une grande douceur qui agit par souci du sort de ses compatriotes chiliens. Il a déjà été arrêté et incarcéré. Il nous a parlé du climat de peur qui règne au Chili. Toute la population vit dans la peur et les pauvres sont littéralement terrorisés. Il nous a déclaré également qu'il connaissait personnellement jusqu'à 30 ou 35 personnes qui avaient été torturées.

Devons-nous supposer que nous restons neutres en envoyant des ordinateurs au Chili? Certainement pas. Ils servent à l'appareil de répression. Il nous faut exercer une surveillance beaucoup plus rigoureuse.

Lors de mon passage en Éthiopie il y a un an, le ministre du Travail et des Affaires sociales de ce pays m'a déclaré:

Les sommes que nous avons consacrées à la défense au cours des dix dernières années nous auraient permis d'assurer notre alimentation en dépit de la sécheresse.

Le Canada ne vend pas d'armes à l'Éthiopie, mais ce cas illustre à quel point l'ordre de priorité est faussé dans ce monde qui est le nôtre.

En conclusion, j'exhorte tout simplement la Chambre à accepter la motion. J'espère qu'elle recommandera une politique quelconque d'examen public annuel des ventes d'armes canadiennes et qu'elle se penchera sur la façon dont les pays qui reçoivent des armes canadiennes respectent les droits de la personne. J'espère également qu'elle va adopter des critères plus contraignants en matière de droits de l'homme, qu'elle va adopter le principe d'un registre public des autorisations

d'exportation d'armes pour que les gens puissent savoir où les armes sont expédiées, qu'il y ait un contrôle plus strict de l'utilisation finale. Il n'est pas suffisant de savoir que nous exportons vers les États-Unis dans le cadre de l'accord canado-américain de partage de la production de défense. Il faut savoir où ces armes aboutissent en fin de compte.

J'invite les députés à appuyer la motion. Je les invite à remettre en question toute la politique canadienne d'exportation d'armes. Il faut cesser de participer à cette folie, qui fait dépenser mille milliards de dollars par année en instruments de mort et de destruction.

• (1740)

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat. La politique canadienne de contrôle des exportations fait parfois l'objet de critiques quant à la définition de ce qu'on considère comme biens militaires. Plusieurs voudraient également que le gouvernement étende au-delà des frontières nationales l'application de sa législation et de sa politique en matière d'exportations militaires et autres. Le Canada n'est pas seul sur ce plan, puisque beaucoup de nos alliés de l'OTAN ayant des régimes similaires de contrôle des exportations sont soumis aux mêmes pressions.

Comme mon collègue l'a souligné, la politique du gouvernement en matière d'exportation de biens et de technologies militaires découle d'objectifs qui ont été adoptés il y a plus d'un quart de siècle. Pour préciser les choses, j'aimerais faire savoir aux députés comment le gouvernement décide qu'il est nécessaire que certains biens soient contrôlés, et d'autres pas.

Pour votre gouverne, permettez-moi de préciser que la surveillance que le Canada exerce sur les exportations de produits militaires et stratégiques vers les pays du pacte de Varsovie, la République populaire de Chine, l'Albanie, le Vietnam, la Mongolie et la Corée du Nord est fondée sur des considérations relatives à la sécurité nationale qui sont coordonnées ou adaptées aux programmes de restriction des exportations en vigueur dans certains pays alliés. Le Canada, de concert avec le Japon et ses partenaires de l'OTAN, sauf l'Islande, 16 États en tout, participent à un arrangement international désigné sous le nom de Comité de coordination chargé de la surveillance des exportations de produits stratégiques, ou COCOM.

Au sein du COCOM, trois listes internationales d'embargo ont été dressées suivant un consensus obtenu par négociation. Ces listes définissent les produits et les technologies qui pourraient constituer un apport appréciable à la capacité militaire d'ennemis potentiels. L'exportation des produits et de la technologie ainsi identifiés est interdite vers les pays désignés par le COCOM. La liste de munitions du COCOM, par exemple, comprend le matériel spécialement destiné à un usage militaire, tandis que la liste industrielle comprend des produits civils à haute technicité qui sont réputés avoir une certaine valeur stratégique.

Les listes du COCOM sont utilisées par chaque pays membre pour établir des contrôles destinés à assurer sa sécurité nationale. Les catégories 3 à 8 dans la liste canadienne de surveillance des exportations s'inspirent principalement des listes établies par le COCOM. Ainsi, la liste canadienne de surveillance des exportations comprend, par exemple, le matériel de haute précision pour travailler le métal, les ordinateurs